

22.—Valeur de l'actif fixe administré par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1950 et 1951

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Détail	1950	1951	Détail	1950	1951
	\$	\$		\$	\$
Dragage de port.....	12,301,492	12,305,212	Édifices de port.....	991,377	1,184,318
Immeubles.....	12,766,002	12,828,869	Chaudières centrales....	150,657	150,657
Ponts pour les véhicules..	300,389	202,206	Ateliers de port.....	328,896	326,188
Chemins, clôtures et limites.....	1,839,885	1,812,641	Systèmes d'énergie électrique.....	1,215,493	1,219,773
Égouts et drains.....	689,701	689,701	Systèmes d'aqueduc.....	763,388	768,923
Ouvrages divers.....	756,924	756,924	Outillage flottant.....	2,181,269	2,186,561
Quais et jetées.....	91,179,600	95,213,985	Outillage terrestre.....	923,508	927,145
Hangars permanents.....	21,430,337	22,530,403	Petit outillage divers.....	571,524	587,107
Treuil de hangar et grues électriques.....	248,973	248,973	Génie—relevés généraux..	606,403	606,403
Voies ferrées.....	7,177,862	7,788,175	Ouvrages en construction.	5,533,904	1,544,992
Élévateurs à grain.....	42,292,115	42,625,179	Dépenses diverses — non réparties.....	5,390,904	5,386,080
Entrepôts frigorifiques...	5,768,459	5,779,504	Construction de ponts, emprise, etc.....	18,580,807	18,563,715
Ameublement et fournitures de bureau.....	165,645	181,353	Total.....	234,165,514	236,444,907

23.—Montants avancés au Conseil des ports nationaux par le gouvernement fédéral pour immobilisations, 1949-1951

NOTA.—D'après le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

Ports et biens	1949	1950	1951	Ports et biens	1949	1950	1951
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Halifax.....	1,899,432	496,606	1,042,951	Montréal.....	561,694	1,514,824	898,823
Saint-Jean (N.-B.).....	1,473,057	260,452	—	Élévateur de Port-Colborne.....	7,040	120,283	49,648
Chicoutimi.....	—	558	—	Churchill.....	192,461	249,954	174,882
Québec.....	575,522	260,250	27,254	Vancouver.....	15,141	90,243	90,698
Trois-Rivières.....	2,163	—	2,542	Total.....	4,726,510	2,993,170	2,286,798

Dépenses et revenus des voies navigables au compte du fond consolidé.—Les dépenses sous cette rubrique (tableaux 24 à 26) sont principalement destinées à l'exploitation et à l'entretien des divers aménagements de transport par eau. Malheureusement, la ligne entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'entretien n'est pas aussi clairement tirée qu'on le voudrait.

Outre les dépenses périodiques, ici indiquées, pour faciliter le transport par eau, le gouvernement fédéral verse annuellement de fortes sommes pour combler les déficits de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, et du Conseil des ports nationaux, pour les subventions postales et maritimes, comme le montre le tableau 29. Les frais et recettes d'exploitation des aménagements administrés par le Conseil des ports nationaux sont donnés séparément au tableau 28. Le Conseil des ports nationaux agit à titre de société de service public créée par une loi spéciale. Le progrès financier depuis l'unification de l'administration sous la direction du Conseil est indiquée par l'augmentation des recettes consolidées d'exploitation, qui passent de \$2,452,000 en 1935 à \$7,377,493 en 1951. Le revenu du ministère des Transports et de celui des Travaux publics provenant des voies d'eau est donné au tableau 27.